

Informations Diverses

- la station de lavage :

Attention aux cartes courbées :

Certaines cartes sont déformées et en les mettant dans le lecteur à la station, elles passent tout droit, le temps est tout de même décompté. Alors, incorporez des cartes en bon état !

Une CAMERA a été installée pour repérer les personnes :

**qui ne passent pas à la fumière ou
qui laissent des tas d'ingrédients trop importants ou
qui ne rangent pas les tuyaux.**

Nous demandons aux entreprises d'en informer leurs chauffeurs.

Des sanctions seront prises à l'égard de ceux qui ne respectent pas le bon fonctionnement des stations.

- Location parcs et quais

Certains utilisateurs louent, pour le mercredi des parcs et/ou des quais.

Pour ce faire, ils paient au marché une redevance annuelle.

Certains parcs et quais sont loués par deux utilisateurs.

Nous connaissons quelques problèmes au niveau des quais le mercredi où certains, n'ayant aucune location, s'installent et y restent.

Tous les quais loués ou parcs sont nominatifs (le nom est porté sur le portail) et **seule la personne** (ou les personnes) dont le nom figure sur la pancarte, a **le droit d'utiliser cet emplacement durant la journée du mercredi.**

Des PV (montant de 150 €) seront dressés à l'encontre de ceux qui ne respectent pas ces locations.

- IMPORTANT

Toutes les semaines notamment mercredi soir et souvent jeudi aussi, **des portails de parcs et surtout de quais restent grand-ouverts.**

Il arrive que certains animaux prennent la clé des champs et nous posent quelques problèmes pour les récupérer.

Il est demandé **à tous un effort particulier pour fermer les portes où vous passez.**

(prévenez également vos chauffeurs)

Nous vous rappelons que, normalement, nous ne sommes plus responsables des animaux (cadran et gré à gré) dès qu'ils sont passés à la vente - donc encore moins dans les prés du voisin !

- Travail avec la Maison Familiale

La formation d'estimateur—acheteur qui dépendait d'une association AG2FBV a été reprise par la MFR d'Anzy le Duc.

Actuellement, 7 jeunes suivent cette formation et viennent assez souvent au marché le mercredi. Cette année, ils ont décidé d'étudier, avec la collaboration de tous les acteurs du marché, l'opportunité de l'ouverture d'une 2^{me} salle de vente.

Ils risquent donc de vous interroger pour savoir ce que vous en pensez.

Réservez leur un bon accueil - merci d'avance pour eux

Infocadran N° 7

Juillet –septembre 2013

Changement d'horaires

A compter du 1er novembre, suite au changement d'horaire au niveau national, nous changerons à nouveau les horaires pour le marché en le reculant d'une heure, soit :

- ⇒ **3H** : entrée des camions
- ⇒ **5H** : enregistrement des DAB
- ⇒ **5H30** : déchargement
- ⇒ **7H** : début de la vente au cadran.

Les autres horaires de la journée restent inchangés.

Annonces pour le marché du 6 novembre

Le 1er novembre (Toussaint) tombant un vendredi, les annonces pour le marché du 6/11 devront se faire jusqu'au jeudi 31 octobre 18H. Une réactualisation sera faite le lundi 4 novembre 2013.

Organisation pour les fêtes de fin d'année

Semaine de Noël : les marchés au cadran et de gré à gré n'auront pas lieu.

Les bureaux seront fermés du vendredi 20 décembre à midi jusqu'au lundi 30 décembre au matin.

Semaine du Jour de l'An : le marché traditionnel des bovins de boucherie aura lieu le jeudi 2 janvier aux horaires habituels. Les annonces pour ce marché se feront jusqu'au lundi 30 décembre 18H00.

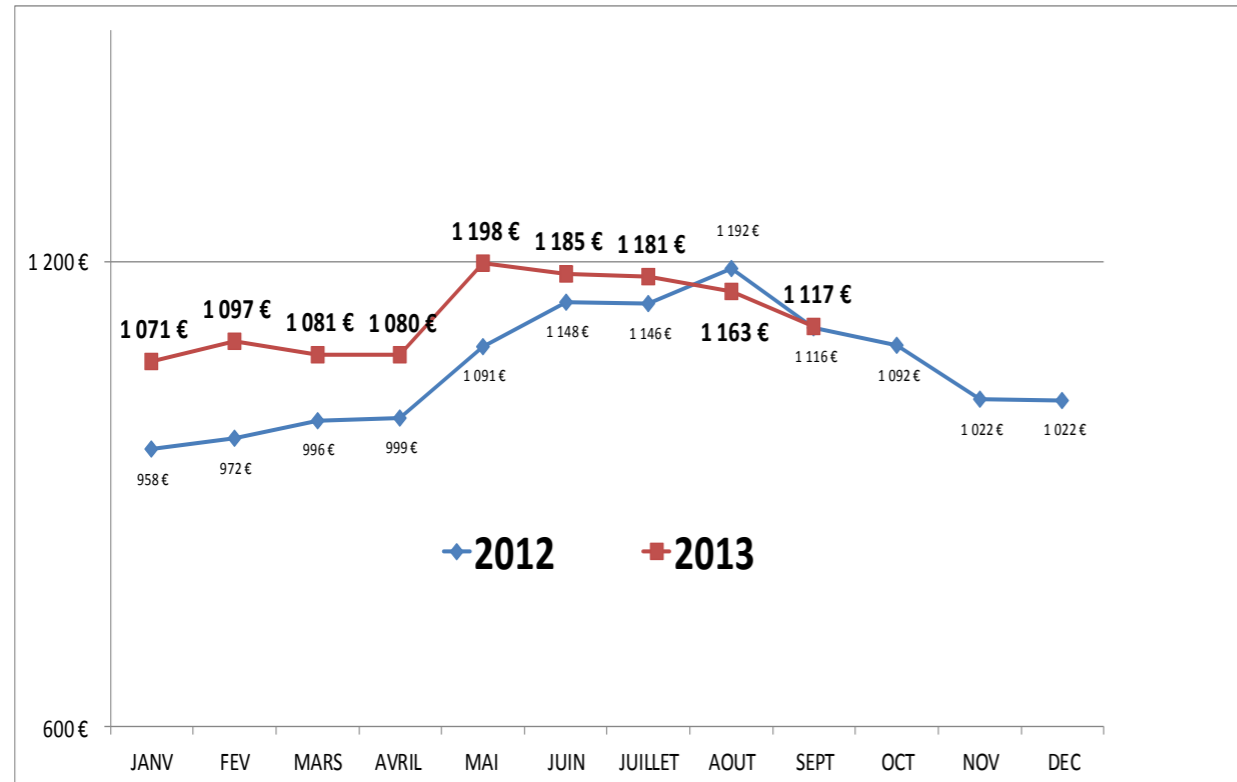
Les marchés au cadran reprendront le 8 janvier 2014

Informations commerciales au 30 septembre 2013

Effectifs sur le marché au cadran

	2012		2013	
	présentés	vendus	présentés	vendus
TOTAUX	39696	33917	36485	29711

Prix de vente moyen de l'ensemble des bovins au cadran



Quelques chiffres sur le gré à gré

Effectifs sur le marché traditionnel

	2012		2013	
	présentés	vendus	présentés	vendus
Totaux	7806	7313	7808	7334

Paiement des animaux de boucherie

En mettant la garantie de paiement en place, le marché s'est engagé à payer aux vendeurs **les animaux annoncés dans les délais, à 14 jours de la date d'abattage.**

Or, avec certaines sociétés, nous connaissons quelques problèmes car nous ne recevons pas les tickets de pesée dans les délais voulus.

Pour certains acheteurs (peu nombreux et toujours les mêmes), nous ne pourrions plus vous garantir un règlement à 15 jours.

Messieurs les Vendeurs, **RENSEIGNEZ VOUS AU BUREAU !**

Informations techniques

Plusieurs volets d'informations sanitaires vous seront communiqués ultérieurement dans nos prochains numéros.

Volet n° 1 : La Sarcosporidiose

La sarcosporidiose est une maladie infectieuse due à un parasite unicellulaire (protozoaire) proche des coccidies, le sarcocystis.

Elle se manifeste par **la présence de kystes au cœur des muscles.**

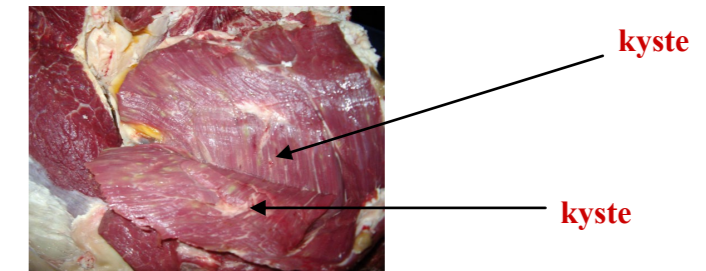
Ces kystes, de taille variable, ne sont pas toujours visibles à l'œil nu. Leur longueur peut aller de 1 à 10 mm, parfois moins. De forme cylindrique ou en fuseau et de couleur jaune, blanchâtre ou verdâtre (d'où l'appellation « points verts »), **ces kystes sont répartis dans le sens des fibres musculaires.**

Trois espèces de sarcocystis sont répertoriées en France et le bovin fait office d'hôte intermédiaire. Selon l'espèce de parasite, l'hôte définitif est le chien, le chat ou l'homme.

L'hôte définitif émet dans ses matières fécales de grandes quantités d'ookystes qui sont très résistants dans le milieu extérieur (plus d'un an en présence d'humidité). Une fois ingéré par le bovin, le parasite se multiplie activement pendant 5 à 6 semaines au sein des vaisseaux sanguins. C'est lors de cette phase que des signes cliniques peuvent se manifester éventuellement (myosites, avortements, asthénie, spasmes musculaires).

Une deuxième phase de multiplication moins rapide dure ensuite deux semaines et siège dans les fibres musculaires. Les fibres infestées se transforment alors en kystes visibles à l'œil nu (« tubes de Miescher ») qui seront infectants pour l'hôte définitif (homme, chat, chien selon le cas).

Les kystes musculaires se retrouvent principalement dans l'œsophage, le diaphragme et le cœur.



Chez les bovins, **la maladie est généralement asymptomatique et le parasite est découvert uniquement au moment de l'abattage.**

Le contrôle de la maladie passe uniquement par des mesures hygiéniques :

- interdire l'accès des chiens et des chats dans les zones de stockage des aliments et dans les étables,
- éviter la consommation de viande crue par les chats/chiens.

Quand elle est observée en abattoir, **la sarcosporidiose aboutit à une saisie de la carcasse.**
Une aide financière peut être accordée aux adhérents du GDS 71.

La prise en charge des pertes en abattoir est financée **uniquement par le GDS 71 à hauteur de 35% de la perte HT.**